
DOSSIER N°2023-12-02 : BUDGET 2024

Le 13 décembre 2023, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu la présentation du budget 2024 ci-après et le tableau du budget en annexe,

Le budget 2024 de fonctionnement et d'investissement de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne vous est présenté en équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **2 298 200 €**, dont 2 293 200 € pour la section de fonctionnement et 5 000 € pour la section d'investissement, comme indiqué dans le tableau en annexe 1.

Les **recettes** proviennent :

- **Fonctionnement**

- des cotisations de ses adhérents (5 200 + 134 000 = 139 200 €)
- de la facturation des missions ATEV (12 000 + 6 000 = 18 000 €), de la mission Assistance à l'Instruction d'Urbanisme (ADS) (19 000 €) AMO, MOE et prestations diverses (551 000 €) après déduction des bons de remise d'adhésion
- de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €)
- d'une dotation du Département (95 000 €) pour la mission d'animation et d'attractivité économique « Orne attractivité »
- d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 333 000 €)

- **Investissement**

- d'une recette d'amortissement (5 000 €)

Les **dépenses** correspondent à :

- **Fonctionnement**

- des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 790 000 €)
- des charges indirectes du personnel mis à disposition (120 000 €)

- de prestations de services (285 690 €) :
 - assistance architecte Caue à l'instruction urbanisme (25 690 €),
 - instruction urbanisme par le Pays du Perche (180 000 €)
 - prestations (promo-web) pour « Orne-attractivité » (80 000 €)
 - des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 58 000 €).
 - d'achat de petits équipements (provision de 5 000 €)
 - de diverses prestations (provision de 9 500 € sur différentes lignes 4 000 + 4 000 + 1 500)
 - de diverses prestations de fonctionnement (provision de 3 000 € sur différentes lignes 1000 + 1 000 + 1 000)
 - de prestations de maintenance» (2 000 € pour « Orne attractivité »)
 - d'une provision pour titres annulés sur exercice antérieur (15 000 €)
 - de provisions pour les reliquats de TVA (10 €)
 - de l'amortissement du site internet (5 000 €)
- **Investissement**
- d'équipements si besoin (provision 5 000 €)

Après en avoir délibéré :

Article unique : adopte les inscriptions budgétaires (en annexe) pour le budget 2024.

Fait, à Alençon le 13 décembre 2023 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombres de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 18
<u>Vote</u> pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :
Affiché le :